

## Commission administrative paritaire

LE 6 DÉCEMBRE 2018, NOUS ÉLIRONS  
NOS REPRÉSENTANT.E.S À LA COMMISSION  
ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP)  
POUR TOUS LES AGENTS DE CATÉGORIE B

JE VOTE CGT, C'EST  
EFFICACE AU QUOTIDIEN !

**JE VOTE** POUR  
DES REPRÉSENTANT.E.S CGT QUI  
INTERVIENDRONT SUR LES  
QUESTIONS QUI ME  
CONCERNENT :

- Respect et défense tant des intérêts individuels que des garanties collectives ;
- Le déroulement de carrière (titularisation, avancement de grade, promotion interne) ;
- Les demandes de révision d'entretien professionnel ;
- Le respect des garanties statutaires (procédures de discipline, mutations, recours, disponibilité, formation...).

Le résultat du scrutin déterminera également le nombre de représentant.e.s CGT au Conseil de Discipline, au Conseil de Discipline de Recours et à la Commission de Réforme.

**VOTER CGT**  
**C'EST** donner aux futur.e.s élu.e.s les moyens de défendre les droits et les intérêts de tou.te.s les agent.e.s titulaires pour un meilleur service public.

**FIER-E-S**  
DE TRAVAILLER POUR LE  
**SERVICE PUBLIC !**

**PAS D'ACQUIS SOCIAUX SANS CONQUÈTES SYNDICALES !**

**LE JEUDI 6 DÉCEMBRE 2018**

CATÉGORIE

B

Élections professionnelles  
Fonction publique territoriale

**JE VOTE**  
**CGT**  
6 DÉCEMBRE  
2018

ATTENTION,  
Ce document  
n'est pas un  
bulletin de vote !



CHOISIR VOS ÉLU.E.S CGT C'EST AUSSI  
RENFORCER LES MOYENS DE NOTRE  
ORGANISATION SYNDICALE AU  
NIVEAU NATIONAL pour revendiquer et  
gagner de nouveaux droits

- Exiger un traitement égal à service égal pour les femmes et les hommes ;
- Défendre le statut de la fonction publique garant de l'égalité de traitement de tous les usagers ;
- La mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : à travail de valeur égale, salaire/traitement égal.
- Augmenter les salaires par le dégel du point d'indice et réclamer une amplitude indiciaire de 1 à 4,6 entre le 1<sup>er</sup> échelon de catégorie C (1 800 Euros brut) et le dernier échelon de catégorie A, avec le rattrapage des pertes constatées ces dernières années ;
- Reconnaître statutairement le niveau d'expertise et de technicité des agents de catégorie B ;
- Reconnaître la pénibilité ;
- Organiser des concours chaque année ;
- Rétablir la retraite à 60 ans pour toutes et tous avec une pension correspondant à au moins 75 % du traitement brut des 6 derniers mois d'activité et prendre en compte les années d'études dans le calcul de la retraite ;
- Instaurer une réelle formation professionnalisante pour toutes les filières de catégorie B et porter le financement du CNFPT à 3 % de la masse salariale ;
- Créer des emplois statutaires pour développer des services publics répondant à l'intérêt général sur l'ensemble du territoire, en élargissant le périmètre de l'action publique ;

**UN SEUL TOUR DE SCRUTIN  
CHAQUE VOIX COMpte !**

# FIER-E-S d'ÊTRE FONCTIONNAIRES !



**Au lendemain des élections du 6 décembre, dès 2019, ceux que vous aurez élus, auront à réfléchir et voter sur d'importants dossiers. Selon vous, quel syndicat est le plus à même :**

- pour vous renseigner, vous accompagner dans vos démarches, défendre vos droits, vos acquis et en obtenir de nouveaux ?
- pour négocier avec les élus dans les commissions et groupes de travail ?

La CGT accompagne et forme ses élus, travaille ses dossiers, prépare chaque commission et groupe de travail en étant force de proposition.

Avec ces élections, vous décidez quel sera le syndicat qui portera votre voix dans la collectivité.

## Élections professionnelles Fonction publique territoriale

6 DÉCEMBRE  
2018

JE VOTE CGT



Syndicat CGT des Territoriaux de la  
ville et du CCAS de Lanester  
16 rue Jean-Marie Le Hen  
[cgt@ville-lanester.fr](mailto:cgt@ville-lanester.fr)  
Tél. 02 97 76 12 57